

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 06 février 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	29 janvier 2025
Membres en exercice :	26
Présents :	19
Qui ont pris part à la délibération :	24

**Etaient présents :** Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTE, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laëtitia CAYREL, Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Christian PEREZ (pouvoir à Anne-Marie GARRIGUES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL).

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### **03 – OPERATIONS FACADES 2022-2026 : DOSSIERS REFERENCES 01 ET 02**

*Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-5 et L.5211-17 ;  
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 301-1, L.302-1 et L.312-2-1 et suivants ;  
Vu la compétence facultative de Rodez agglomération « Contribution à la restauration, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion du patrimoine ainsi que la gestion du patrimoine archéologique. Mise en œuvre des outils réglementaires en matière de préservation, de valorisation du patrimoine » ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire de Rodez agglomération n° 220208-032-DL du 8 février 2022 approuvant la mise en place du dispositif « Opération Façades 2022-2026 » sur les communes de Druelle Balsac, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Olemps, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès, ainsi que le règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides.  
Vu la délibération du Conseil municipal n°02 du 07/10/2021 approuvant la participation financière de la commune à l'opération Façades 2022-2026 et la répartition des taux de financement.  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 02 du 05/12/2024 approuvant le règlement et les modalités financières pour l'opération Façades 2022-2026*

**Considérant ce qui suit :**

Le dossier présenté par l'opérateur SOLIHA D'AVEYRON ;  
Les prescriptions émises par le comité technique SPR ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme favorable ;

Conformément au règlement d'attribution des aides ;  
Conformément aux délibérations du Conseil Communautaire du 12/11/2024 et du 17/12/2024, la  
Commune participera financièrement, par l'octroi de subvention aux dossiers suivants :

N° dossier	Adresse du projet	Type de travaux	Montant des travaux éligibles (HT)	Montant des travaux subventionnés (HT)	Taux	Subvention de la Commune
01	272 place Etienne Bonnefous	Ravalement de façades et remplacement des menuiseries	20 000.00	20 000.00	10%	2 000.00
02	252 place Etienne Bonnefous	Réfection totale des enduits	18 961.50	18 961.50	10%	1 896.00

Il est donc proposé d'attribuer, pour les dossiers référencés 01 et 02, un montant total d'aide de la Commune de **3 896.00 €**. L'enveloppe globale sera inscrite au budget principal 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions détaillées ci-avant pour un montant total de 3 896.00 € pour les travaux susmentionnés ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
Publiée et mis en ligne le